DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 29 juillet 2021

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4151-2021.
Cause tarifaire 2021-2022 d'Énergir.
Version publique caviardée de la preuve de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la version publique caviardée de notre rapport C-SÉ-AQLPA-0011, SÉ-AQLPA-1 Doc. 1 déposé le 22 juillet 2021 par l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier.

Le dépôt de cette version caviardée est rendu nécessaire suite à l'indication hier, le 28 juillet 2021 par Énergir, qu'elle avait erronément omis de caviarder le tableau 8 de sa preuve Énergir-H, Document 1 (pièce B-0126) sur sa prévision du coût des droits d'émission du SPEDE. Ceci a amené hier Énergir à remplacer cette pièce B-0126 par une version caviardée de façon différente. Ceci nous a aussi amené à demander et obtenir hier que le greffe de la Régie rende confidentiel notre rapport C-SÉ-AQLPA-0011, SÉ-AQLPA-1 Doc. 1 déposé le 22 juillet 2021 (qui citait les passages nouvellement caviardés de la pièce B-0126). Nous déposons donc par la présente la version publique caviardée de ce même rapport, après consultation avec Énergir.

Le tout ne constitue toutefois aucune admission de notre part quant au bien-fondé de caviarder une prévision pluriannuelle du coût des droits d'émission du SPEDE dans le cadre des dossiers régulatoires devant la Régie de l'énergie, tant dans ce dossier que dans d'autres dossiers. Certes, nous comprenons la difficulté d'Énergir devant le fait que sa prévision a été achetée d'un consultant. Nous soumettons toutefois que la Régie doit trouver le moyen de s'assurer, dans tout dossier régulatoire devant elle, présent et à venir, qu'une telle prévision de l'évolution du SPEDE puisse toujours faire l'objet d'un débat public, vu son importance et son caractère stratégique et vu le contexte comparatif de la taxe fédérale sur le carbone, ce que nous faisons d'ailleurs dans notre preuve en citant plusieurs prévisions publiques sur l'évolution du SPEDE.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*
c.c. Les participants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (S.D.É.).